

REGLEMENT DU TOP ÉLITE NOUVELLE-AQUITAINE
Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton

Adopté le : 22/04/2026
Entrée en vigueur : 01/08/2026
Validité : permanente
Nombre de pages : 6



Table des matières

1. Conditions générales	2
1.1. Définition.....	2
1.2. Règles.....	2
1.3. Participants	2
1.4. Catégories.....	3
1.5. Inscriptions.....	3
1.6. Droits d'inscription	3
1.7. Volants.....	3
2. Modalités d'organisation du Top Elite.....	3
2.1. Organisation.....	3
2.2. Invitations	4
2.3. Déroulement	4
2.4. Tableaux	4
2.5. Forfaits	4
2.6. Terrain poussin.....	5
2.7. Arbitrage.....	5
2.8. Résultats	5
2.9. Coaching.....	5
2.10. Dopage.....	6
2.11. Mesures sanitaires.....	6
2.12. Droits à l'image	6
2.13. Respect du règlement.....	6
3. Sanction et réclamation.....	6
3.1. Disqualification.....	6
3.2. Réclamation.....	6
3.3. Appel	6
4. Annexe.....	6

1. Conditions générales

1.1.DÉFINITION

Le Top Élite Nouvelle Aquitaine est une compétition officielle individuelle organisée par la Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton dont l'objectif est d'optimiser la concurrence et le nombre de matchs des meilleurs jeunes du territoire néo-aquitain et ligues limitrophes afin de les préparer aux grands événements nationaux.

Elle se déroule sur une journée précédant ou durant ou suivant un stage du collectif régional en dehors des compétitions régionales et nationales.

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doit se dérouler le Top Élite Nouvelle Aquitaine.

1.2.RÈGLES

La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton organise chaque saison Top Élite se déroulant selon les règles de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC) et complétées par le présent règlement et annexes.

1.3.PARTICIPANTS

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Sont admis à participer les joueurs et joueuses des catégorie d'âge Minibads, Poussins, Benjamins, Minimes, licenciés pour la saison en cours dans un club de la Fédération Française de Badminton, ne faisant pas l'objet de suspension à la date de la compétition et respectant les conditions de classement ci-dessous :

Catégorie Garçons	Classement	Catégorie Fille	Classement
Minibads	Sur wild-card	Minibad	Sur wild-card
Poussins	Top 15 au CPPH Régional	Poussines	TOP 15 au CPPH Régional
Benjamin 1	Top 10 au CPPH Régional	Benjamins	Top 10 au CPPH Régional
Benjamin 2	Top 10 au CPPH Régional		Top 10 au CPPH Régional
Minimes	Top 15 au CPPH Régional	Minimes	Top 15 au CPPH Régional

Les joueurs licenciés en dehors de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont autorisés à s'inscrire sur la compétition. Les ordres de priorités sont les suivants :

- 1/ Les joueurs du collectif régional de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.
- 2/ 10 wild-cards désignées par le responsable de la préfilière.
- 3/ 6 wild-cards destinés aux autres Ligues.
- 4/ Les tableaux sont ensuite complétés par le CPPH.

1.4. CATÉGORIES

La compétition est ouverte aux joueurs de catégorie Minibad à Minime.

1.5. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne sur [Badnet](#).

Peuvent inscrire à la compétition les Ligues, les Comités départementaux, les Clubs et les joueurs eux-mêmes.

La date limite des inscriptions se fait à 14 jours avant la compétition. Le paiement doit être effectué pour la prise en compte de l'inscription.

La liste des qualifiés et remplaçants est établie 11 jours avant la compétition.

Le tirage au sort des tableaux est effectué 9 jours avant la compétition.

1.6. DROITS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont soumises au paiement d'un droit d'inscription (voir montant en annexe).

1.7. VOLANTS

Tous les matchs devront se jouer en volants plumes homologués au moins standard par la FFbAD. Les volants sont fournis sur la compétition. Les volants sont fournis par la Ligue Nouvelle Aquitaine pour toute la compétition. [Le volant officiel de la compétition est : Victor Numéro 1 Champion](#)

1.8. TENUES VESTIMENTAIRES

Tout joueur participant au Top Elite régional jeunes devra porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFbAD.

En particulier, les prénoms, les surnoms, les diminutifs ou tout autres qualificatifs en dehors de ceux autorisés par la FFbAD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs, ainsi que les maillots se référant à une autre compétition.

Le port de tenues de club ou de Comités départementaux (CODEP) est évidemment autorisé.

Tout port de vêtement ou accessoire non autorisé devra être justifié par un certificat médical ou une explication auprès du Juge-Arbitre principal et nécessitera son accord.

Liens

https://gdb.ffbad.org/2025-2026/Src/GDB-03/GUI03.07_VS_PubliciteTenue.pdf

<https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Pratiquer/Competitions/Interclubs/vscfot-2409-tenues-et-publicites-2024-2025.pdf>

2. Modalités d'organisation du Top Elite

2.1. ORGANISATION

La Ligue organise le Top Élite et devra disposer d'une salle de 7 terrains minimum.

Elle sera responsable de l'organisation du plateau sportif en respect avec le cahier des charges.

Elle devra :

- Assurer la gestion du plateau sportif sur le week-end,
- Mettre à disposition un gestionnaire et organisateur de compétition (GEO) pour la gestion de la table de marque.
- Diffuser la plaquette aux clubs ainsi qu'aux comités départementaux de la ligue Nouvelle-Aquitaine,
- Réceptionner les inscriptions et droits d'inscription,
- Concevoir les tableaux,
- Envoyer les horaires de convocation,
- Gérer la compétition.

2.2. INVITATIONS

Les invitations devront être envoyées à l'ensemble des clubs et des Comités départementaux de la région Nouvelle-Aquitaine selon l'échéancier suivant :

- Envoi des invitations au plus tard 30 jours avant la compétition,
- Envoi des convocations 7 jours avant la compétition.

2.3. DÉROULEMENT

Le Top Élite se déroule sur 1 jour.

Horaires indicatifs : 10h00-19h

Les horaires sont donnés à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer un match 45 minutes avant l'heure prévisionnel et ne peuvent s'absenter de la salle qu'avec l'accord du juge arbitre.

En cas d'absence, ils seront déclarés forfait (WO) cinq minutes après le deuxième appel.

Le plateau sportif ne sera accessible qu'aux joueurs, accompagnés de deux coachs au plus.

2.4. TABLEAUX

La compétition propose des TOPS construits en fonction des catégories de préférence, l'organisateur se laisse la liberté de regrouper les joueurs par niveaux de jeu. Sur la catégorie poussin et benjamin, des TOPS intergenre pourront être mis en place.

Le niveau de jeu prendra en compte les classements par points hebdomadaires (CPPH) des joueurs mais aussi une appréciation de la Commission Performance, l'objectif étant d'apporter une cohérence dans les tableaux.

16 places sont réservées aux minibad/poussins, dont la moitié pour les filles.

16 places sont réservées aux benjamins, dont la moitié pour les filles.

8 places sont réservées pour les minimes filles.

Les places vacantes par catégories seront remises au pot du CPPH.

En simple, les tableaux se dérouleront principalement sous forme de TOPS de 8 joueurs (2 poules de 4 avec 2 sortants).

Le nombre de joueurs ne pourra excéder celui prévu, sauf dérogation provenant de la Commission Compétition.

La compétition prévoit 7 TOPS de simple de 8 joueurs.

2.5. FORFAITS

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort.

Si un joueur est forfait, il doit impérativement prévenir l'organisateur le plus tôt possible et éventuellement son(sa) partenaire s'il est inscrit en double. Celui (celle)-ci doit alors préciser s'il (si elle) maintient son inscription en recherche ou s'il (si elle) annule sa participation sinon le caractère volontaire du forfait sera

retenu. Tout joueur forfait adressera dans les 5 jours au plus tard après la compétition les pièces justificatives au siège de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton par mail à contact@lnaqbad.fr ou par courrier : Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton, 2 avenue de l'Université 33400 Talence.

En cas de forfait, si le joueur a pu être remplacé dans le tableau, les frais d'inscription seront remboursés. Dans le cas contraire, les frais d'inscription resteront acquis à l'organisation.

2.6. TERRAIN POUSSIN

Les tableaux ne se déroulant pas par catégories mais en TOPS de niveau, les minibad-poussins seront amenés à jouer contre des joueurs plus âgés. Par conséquent, l'adaptation pour les terrains poussins ne se fera que lorsque le TOP ne sera composé que de minibad-poussins.

2.7. ARBITRAGE

La compétition est placée sous le contrôle d'un Juge-Arbitre désigné par la CLOT.

Les indemnités et les frais de déplacement du Juge-Arbitre sont à la charge de la Ligue. Le coût de restauration en journée est à la charge de la structure accueillant le Top Elite.

Dans la mesure du possible, la Ligue fera appel à des arbitres pour officier sur la compétition. Ils seront désignés par la CLOT. Les frais des arbitres nommés seront à la charge de la Ligue (voir document sur le site de la Ligue, onglet Officiels techniques (OT), documents, « Prise en charge des frais des OT sur les actions Ligue »).

La Ligue se réserve le droit d'organiser des formations ou examens d'officiels techniques sur la compétition. Des arbitres bénévoles ou en formation pourront officier bénévolement avec l'accord du Juge-Arbitre.

Un joueur pourra être appelé à scorer des matchs ou à arbitrer s'il a terminé sa compétition, et ce de façon bénévole.

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points, ce point pourra évoluer en fonction du système de scoring utilisé par la FFbAD.

Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir de l'annonce du match.

Le temps de repos minimum est de 20 minutes entre chaque match, ou moins si accord entre les joueurs.

2.8. RÉSULTATS

Le GEO appartenant à l'organisation a la charge de communiquer les résultats de la compétition sur le site de Poona.

2.9. COACHING

Nous entendons coaching entre les points, le fait de prodiguer des conseils techniques ou tactiques aux joueurs, ou encore de lui apporter une aide l'avantageant par rapport à son adversaire.

Pour toutes les catégories, le coaching n'est pas autorisé entre les points. Il ne pourra se faire que pendant les pauses règlementaires entre les sets.

~~En revanche, lors d'un match faisant s'opposer des poussins ou benjamins à un joueur d'une catégorie supérieure, le coaching sera autorisé entre les points.~~

Le coaching est interdit pendant les points.

Lien vers doc RGC « Code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs » :
https://gdb.ffbad.org/2025-2026/Src/GDB-07/GUI07.07_VS_CodeConduiteEntraîneurs.pdf

2.10. DOPAGE

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

2.11. MESURES SANITAIRES

La Ligue se réserve le droit d'apporter des modifications en fonction des conditions sanitaires.

2.12. DROITS À L'IMAGE

Sauf indication contraire, toute personne inscrite accepte de céder à l'organisation ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées durant le tournoi.

2.13. RESPECT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition. Toute participation à ce Top Elite entraîne l'acceptation du présent règlement. La Commission Compétition pourra modifier ce règlement pour des raisons d'organisation dans l'intérêt de la compétition.

3. Sanction et réclamation

3.1. DISQUALIFICATION

Le Juge-Arbitre a le pouvoir de disqualifier totalement un joueur qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à un autre joueur ou pour tout autre raison contraire à l'éthique sportive. Dans ce cas, les résultats de ses matchs ne seront pas comptabilisés.

3.2. RÉCLAMATION

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre et notées sur la feuille de scores ou envoyées par écrit au responsable de la Commission Compétition dans les 5 jours suivant la compétition. En cas d'erreur de classement, une réclamation pourra être effectuée dans un délai de 8 jours après réception du classement auprès de la Commission Compétition par le président du club du joueur concerné. Toute réclamation sera présentée et discutée lors des réunions de la Commission Compétition afin de statuer. La décision sera communiquée à l'intéressé par écrit.

3.3. APPEL

Un appel de la décision de la Commission Compétition pourra être fait en respect avec la procédure fédérale décrite dans le guide du badminton, 07.01 – Règlement d'examen des réclamations et litiges.

4. Annexe

Ce règlement est complété par des dispositions liées à la saison.